

## ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 7 mai 1970.

Suivant l'Ordre du jour le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur McDonald;

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit chargé de faire une étude et, à l'occasion, un rapport sur la procédure de revision, par le Sénat, des actes établis en vertu d'une loi du Parlement du Canada, et d'étudier à cet égard tout document public qui s'y rapporte.

Après débat,

Étant posée la question sur motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

*Le greffier du Sénat,*  
**ROBERT FORTIER.**